**Gina Wilson**

**SMA, Gestion des mesures d’urgence et opérations régionales**

**Sécurité publique Canada**

**Mot de bienvenue à l’occasion de**

**l’atelier international sur les politiques d’alerte d’urgence**

**Montréal (Québec)**

**1er mai 2012**

* Merci. En mon nom et au nom de mes collègues de Sécurité publique Canada, j’aimerais me joindre à nos coprésidents pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cet atelier sur les politiques d’alerte d’urgence et le Protocole d’alerte commun.
* Je voudrais tout particulièrement souligner la présence de grands voyageurs parmi nous. On m’a en effet indiqué que les participants, vous êtes plus de 80, proviennent des quatre coins du monde, notamment de l’Australie, de l’Asie, de l’Afrique, de l’Europe et de l’Amérique du Nord.
* Il m’importe également de souligner la forte mixité des participants, qui représentent des gouvernements, l’industrie, des organisations non gouvernementales et des universités. Votre présence témoigne de l’importance, dans le contexte actuel, des communications et des alertes en cas d’urgence, un sujet qui trouve de toute évidence écho à travers le monde.
* Je prendrai quelques minutes pour vous expliquer pourquoi mon organisation et moi-même estimons que cet atelier est précieux en vous résumant le contexte de la gestion des urgences au pays et le rôle de Sécurité publique Canada.
* Par le passé, le nombre de catastrophes majeures au Canada était relativement faible. Toutefois, à partir des années 1960 et 1970, le nombre de catastrophes naturelles a commencé à augmenter de façon constante, au moment même où de nombreux Canadiens se sont déplacés vers les grands centres urbains et où les vulnérabilités sociales ont commencé à paraître.
* Ces vulnérabilités, jumelées au nouvel environnement de menace, on fait croître le taux de catastrophes au pays.
* Par exemple, pour vous donner une idée de l’ampleur de ces événements, avant le milieu des années 1990, seulement trois catastrophes avaient causé des dommages de plus de 500 millions de dollars dans toute l’histoire du Canada (en dollars d’aujourd’hui). Cependant, des catastrophes importantes, comme les inondations dans la région du Saguenay au Québec en 1996 et de la rivière Rouge au Manitoba en 1997, de même que la tempête de verglas qui a frappé l’Est du Canada en 1998, ont rapidement fait doubler le nombre de catastrophes ayant dépassé ce seuil.
* Et la tendance s’accélère. Au cours des dix dernières années, neuf catastrophes majeures ont coûté 500 millions de dollars ou plus, dont des incendies en milieu périurbain en Colombie-Britannique et en Alberta, l’épidémie de SRAS en 2004, la pandémie de grippe H1N1 en 2009 et, plus récemment, les inondations au Manitoba et en Saskatchewan en 2011. Ensemble, ces catastrophes ont coûté aux Canadiens plus de 1,1 milliard de dollars par an.
* Cette superposition des dangers et des vulnérabilités ne s’affaiblit pas. D’ailleurs, aujourd’hui :
	+ plus de 80 % de la population du Canada habite en milieu urbain;
	+ un Canadien sur trois habite dans une région propice aux tremblements de terre;
	+ le développement urbain empiète sur les zones boisées, ce qui accroît le risque lié aux incendies;
	+ il se produit approximativement 20 000 déversements de substances dangereuses chaque année;
	+ presque toutes les grandes villes canadiennes sont situées dans une plaine inondable.
* Compte tenu de l’augmentation des dangers et des vulnérabilités au Canada, il est plus important que jamais que les autorités de sécurité publique aient les outils qui leur permettront d’alerter rapidement et efficacement les citoyens de menaces imminentes pour leur santé, leur sécurité et leurs biens.
* C’est dans ce contexte que Sécurité publique Canada est chargé d’appuyer les responsabilités du ministre fédéral, à savoir : coordonner, mettre en place et promouvoir des politiques et des programmes qui renforcent la sécurité publique nationale. Afin d’y parvenir, nous travaillons en étroite collaboration avec des dirigeants de tout le Canada représentant les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que les services de police, les services d’incendie et les services médicaux d’urgence dans le but d’accroître la préparation aux urgences au pays.
* En vertu de la législation canadienne en matière de gestion des urgences, notre ministre est notamment chargé de :
	+ « promouvoir une démarche commune en matière de gestion des urgences, notamment par l’adoption de normes et de pratiques exemplaires »;
	+ « faciliter le partage de l’information – s’il est autorisé – en vue d’améliorer la gestion des urgences »;
	+ « sensibiliser le public aux questions liées à la gestion des urgences ».
* Un élément clé utilisé par le milieu des communications d’urgence du pays pour atteindre ces objectifs est la Stratégie d’interopérabilité des communications pour le Canada.
* La Stratégie et le Plan d’action connexe ont été élaborés dans le but d’établir une structure pour la création de politiques, de normes et de plans à l’échelle nationale afin d’améliorer les capacités de communication des intervenants en cas d’urgence et de réaliser ainsi des économies des points de vue de la sécurité, des opérations, de l’approvisionnement et de l’infrastructure et, au bout du compte, d’accroître la sécurité de la population.
* Deux priorités principales du Plan d’action 2012 mettent l’accent sur la mise en place à l’échelle nationale de systèmes qui utilisent le Profil canadien du Protocole d’alerte commun, le Système national d’alertes au public du Canada et le Système interorganisationnel de connaissance de la situation.
* L’établissement d’un Système national d’alertes au public figure parmi les priorités des responsables gouvernementaux depuis plus d’une décennie au Canada. Au cours de cette période, les efforts déployés en vue de créer ce système ont pris la forme d’un véritable partenariat public-privé avec Pelmorex Communications, propriétaire de chaînes de télévision de météorologie canadiennes, qui a été chargé de mettre en place, de posséder et d’exploiter le système d’agrégation et de dissémination national d’alertes, aussi connu sous le nom de système ADNA.
* Le système ADNA recueille les alertes d’urgence diffusées par les organismes fédéraux autorisés et les transmet aux réseaux participants de câblodiffusion et de télédiffusion par satellite, aux télédiffuseurs, aux radiodiffuseurs et à d’autres médias.
* Une étape cruciale a récemment été franchie à l’égard de la mise en place d’un Système national d’alertes au public canadien, Environnement Canada et les gouvernements de 12 des 13 provinces et territoires ayant signé une entente d’utilisation pour diffuser et recevoir des alertes au moyen du système ADNA.
* Les responsables de la gestion des urgences de tous les ordres de gouvernement continuent à collaborer avec Pelmorex et le milieu de la diffusion à la mise en place d’un Système national d’alertes au public, et ont également montré un grand intérêt à étendre la diffusion d’alertes publiques à d’autres moyens que la télévision et la radio, comme les appareils sans fil et les médias sociaux. L’objectif est d’alerter le plus grand nombre de citoyens possible en cas de menaces imminentes à leur sécurité, et ce, le plus rapidement possible.
* Un peu plus tôt, j’ai mentionné que le Système interorganisationnel de connaissance de la situation (le SICS) était une priorité clé pour le milieu canadien de la gestion des urgences.
* Le SICS est un « système de systèmes » qui peut faciliter l’échange, pratiquement en temps réel, de renseignements géopositionnés liés à la connaissance de la situation entre les organisations chargées de la gestion des urgences au Canada, de même qu’avec nos partenaires internationaux.
* Le SICS ne vise pas à remplacer les systèmes qu’utilisent actuellement les organisations et les intervenants, mais plutôt à offrir un cadre, des outils et des normes qui permettent l’échange de renseignements entre les organisations.
* Depuis 2010, le SICS est considéré comme une priorité par les partenaires fédéraux et provinciaux en matière d’interopérabilité et il a déjà commencé à faire ses preuves. En effet, quelques provinces et territoires, ainsi que les Forces canadiennes, l’utilisent déjà, et de nombreux autres partenaires travaillent en vue de faire bientôt de même. Nous collaborons également avec notre voisin du Sud, les États-Unis, afin de mieux se préparer en cas d’urgence transfrontalière en intégrant le système canadien et le système américain (l’Integrated Public Alert and Warning System).
* Mes collègues vous dévoileront plus tard aujourd’hui davantage de détails sur l’expérience canadienne et les objectifs de la mise en place du SICS et du Système national d’alertes au public, de même que sur les approches de gouvernance et de gestion que nous adoptons en ce qui a trait au Profil canadien du Protocole d’alerte commun.
* En ayant en tête l’objectif du présent atelier, je voulais également souligner que nous avons déjà cerné des défis stratégiques liés à la mise en place des systèmes nationaux d’alertes au public et d’échange d’information, et que nous continuons à en rencontrer. Sécurité publique Canada a l’obligation de fournir une orientation stratégique, un soutien aux programmes et des solutions technologiques et, à ce titre, le Ministère fait face quotidiennement à des défis juridictionnels, organisationnels, réglementaires et financiers en ce qui a trait à nos objectifs en matière d’interopérabilité et d’alertes en cas d’urgence.
* Voilà pourquoi nous sommes ravis de coprésider cet atelier et d’y participer. Il constitue en effet un forum indispensable pour échanger nos histoires et bénéficier des connaissances et de l’expérience de tous les participants qui se sont déplacés ici pour y prendre part. D’ailleurs, j’aimerais particulièrement remercier OASIS et Norm Paulsen d’Environnement Canada pour tous les efforts qu’ils ont déployés afin de rendre l’événement d’aujourd’hui possible.
* Je vous encourage à participer activement aux discussions qui auront lieu au cours des deux prochains jours. Votre contribution et les expériences que vous échangerez permettront de concevoir de nouvelles idées, de meilleures stratégies et de meilleurs moyens pour aider les organisations de gestion des urgences à communiquer entre elles et avec les citoyens de façon rapide et efficace.
* Je vous souhaite encore une fois la bienvenue à cet atelier, qui sera sans aucun doute un succès.
* Merci.